

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N°010BIS/AONO/C/LDO/CIPM/2022
DU 17/10/2022, EN PROCÉDURE
D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT EN VUE DE
L'INITIATION DES POPULATIONS
RIVERAINES DU PLAN D'EAU DE
LAGDO (FLEUVE BENOUE/LAC) A
LA COLLECTE ET A LA
VALORISATION DE LA JACINTHE
D'EAU ET DES AUTRES PLANTES
AQUATIQUES ENVAHISSANXES DANS
LA COMMUNE DE LAGDO,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE,
REGION DU NORD.**

1.0bjet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics/ MINEPDED) pour l'exercice 2022, le Maire de la Commune de Lagdo, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un consultant en vue de l'initiation des populations du plan d'eau de Lagdo

(fleuve Bénoué/Lac) à la collecte et à la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes dans les localités à retenir après « évaluation du niveau de prolifération. Il s'agit des localités suivantes : Yagadi, Kaouna et Madagascar II, Riao Bitchari dans la Commune de Lagdo.

2.Consistance des prestations

Dans le cadre de cette prestation, il sera question pour le prestataire à retenir :

- De présenter aux populations des sites concernés l'éventail des possibilités de valorisation de la jacinthe d'eau et des autres espèces envahissantes en (compost, objet d'art, papier, aliment pour bétail, charbon écologique ect...)
- D'initier les mêmes populations à la collecte et à la valorisation des plantes aquatiques envahissantes en compost (une fosse au moins par localité retenue) objets d'art, aliment pour le bétail (au moins 500 bottes par hangar et par site de collecte) et fabrication du charbon écologique
- D'accompagner les. populations dans la collecte de la Jacinthe d'eau dans tous les sites de prolifération identifiés, pour les autres plantes aquatiques envahissantes sur les lignes de navigation sur une largeur de 20 mètres pour une superficie minimale de 10 Hectares.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **dix millions (10 000 000) FCFA.**

4.Allotissement

Lot unique

5.Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le secteur concerné. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les

attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6.Financement

La présente activité sera financée par le Budget d'Investissement Public/ **MINEPDED**

7.Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Lagdo dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Lagdo, d'une somme non remboursable de **20 000 FCFA** représentant les frais d'achat du dossier.

9.Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies**, devra parvenir au Service des Marchés de la Commune de Lagdo au plus tard à **11 heures**, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°010BIS/AONO/C/LDO/CIPM/2022 DU 17/10/2022, EN PROCÉDURE
D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE
L'INITIATION DES POPULATIONS RIVERAINES DU PLAN D'EAU DE LAGDO
(FLEUVE BENOUE/LAC) A LA COLLECTE ET A LA VALORISATION DE LA
JACINTE D'EAU ET DES AUTRES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES
DANS LA COMMUNE DE LAGDO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU
NORD.**

" A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEVOUILLERMENT "

N.B : Toute offre portant une autre indication sera purement et simplement rejetée.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum de la prestation prévu par le Maître d'Ouvrage, est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de **deux cent mille (200 000) FCA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce N°1 du présent DAO et dont le délai de validité est de **cent vingt (120) FCA** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPA0).

Elles devront obligatoirement être en cours de validité.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps à savoir l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques qui auront lieu le **14 Novembre 2022 à 12 heures précises** dans la salle des conférences du CEOCA de la Commune de Lagdo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une connaissance parfaite du contenu des offres. L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure en présence des soumissionnaires dont les offres techniques auront **atteints** la note technique minimale requise, soit **70 points**.

14.Critères d'évaluation

Le délai maximum de la prestation prévu par le Maître d'Ouvrage, est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation technique et administrative se fera par notation pour les critères essentiels et assortie des critères éliminatoires comme suit :

CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

Pièces administratives

- Dossier administratif incomplet (absence d'une pièce 48 heures après l'ouverture des plis) ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif à compter de la date d'ouverture des plis.
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture.

Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (**70 %**) ;
- Absence du personnel clé de la mission, comme le chef de mission ;
- Absence de la surface financière.

Offre financière

- Offre incomplète
- Pièces non conformes aux modèles contenus dans le DAG à compter de la date d'ouverture des plis
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le BPU, le SDP et DEQ.

PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères de qualification sont les suivants :

Compréhension de la mission, approche méthodologique et plan de travail **(20 points)**

a- Observations et suggestions pertinentes sur la collecte et la valorisation de la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes **(6 points)** ;

b- Approche technique et méthodologique **(7 points)**

c- Plan de travail **(7 points)** ;

Expérience du Bureau d'Etude **(20 points)** ;

Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission **(40 points)** ;

Expérience professionnelle du personnel **(15 points)**

Présentation générale de roffre **(1 point)**,

Capacité financière **(2 points)**

Consentement aux clauses techniques **(2 points)**

Le score technique minimum requis est de **70/100 points**.

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO. La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après:

$$N = 70 \times \text{Note technique} + 30 \times \text{Note financière (Nf)} / 100$$

La note financière (Nf) est obtenue de la. façon suivante: Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnâmes calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule:

$$Nf = 100 \times Fm / F$$

Fm = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire de la lettre commande.

15.Attribution

Le Maire de la Commune de Lagdo, Autorité contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la mieux disant, parmi les offres jugée recevables.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés de la Commune de Lagdo.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

GAROUA Le 21-10-2022
Le MAIRE
HAROUNA DAMATAL PAPAHITE